



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mars, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN et M. Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Florian FOURQUEMIN, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/02/2017
- 2/ Fixation des taux d'imposition
- 3/ Acquisitions diverses
- 4/ Demandes de subventions
- 5/ Fêtes et cérémonies
- 6/ Acceptation d'un don et reversement de dons à des associations locales
- 7/ Fonds de soutien à l'investissement public local 2017
- 8/ Renouvellement de la ligne de trésorerie

- 9/ Régime indemnitaire des élus locaux
- 10/ Approbation du Compte Administratif 2016 – Forêt de Wuenheim
- 11/ Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Forêt de Wuenheim
- 12/ Approbation du Compte de Gestion 2016 – Forêt de Wuenheim
- 13/ Approbation du Budget Primitif 2017 – Forêt de Wuenheim
- 14/ Approbation du Compte Administratif 2016 – M 14
- 15/ Affectation du résultat de l'exercice 2016 – M 14
- 16/ Approbation du Compte de Gestion 2016 – M 14
- 17/ Approbation du Budget Primitif 2017 – M 14
- 18/ Affaires scolaires et périscolaires
- 19/ Affaires relatives au personnel
- 20/ Motion concernant la demande d'autorisation des MDPA de prolongation du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs
- 21/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 22/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 23/ Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Liliane Gruneisen à Mme Monique Heitzler
- Mme Sylvie Plain à Mme Marie-Odile Fugler
- M. Daniel Rothenflug à M. Florian Fourquemin

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations à :

- aux membres de l'OMSL pour la journée de travail du 04/02/2017,
- aux enseignants des classes de Wuenheim pour leur participation, ce jour, à l'opération « Haut-Rhin propre ».

Il fait part enfin de la carte de remerciements émanant de M. Jean Marin à l'occasion de son anniversaire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Monique Heitzler en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont trois procurations), la nomination de Mme Monique Heitzler, Conseillère Municipale et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/02/2017 :

Le Procès-Verbal de la séance du 24/02/2017 est approuvé à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

2° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti et du foncier non-bâti sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, l'état 1259 (F.D.L.).

Les taux 2016 étaient de

- 9,95 % pour la taxe d'habitation
- 9,95 % pour la taxe du foncier bâti
- 59,00 % pour la taxe du foncier non bâti

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ces taux pour 2017, ainsi que préconisé lors de la réunion « toutes commissions » du 13/03/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

3° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal – mairie – écoles) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 6.500 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 2.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillage sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

L'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse est à envisager courant 2017 pour un budget prévisionnel de 800 €.

Mairie :

L'acquisition d'une sono portative pour les besoins de la mairie est à finaliser pour un budget prévisionnel de 1.500 €.

Ecoles :

La monobrosse est à remplacer. Prévoir 1.600 €.

L'acquisition d'un Tableau Numérique Interactif est à prévoir pour la classe élémentaire pour un montant de 6.000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2017, aux articles 2152, 21568, 2183 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- Prévention Routière : 46 €
- Ligue française contre la sclérose en plaques : 40 €
- Association « Quatre pour Un » : 2.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug), donne un avis favorable aux demandes de subventions ci-dessus.

5° / POINT : DEPENSES POUR FÊTES ET CEREMONIES :

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre villages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget. Concernant les dépenses imputées sur ce compte, la réglementation est imprécise.

Cependant, le trésorier doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement et fixant les principales caractéristiques des dépenses visées. Le mandatement sera fait suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge par la commune des frais liés aux

- réceptions diverses telles que fêtes de Noël des moins-jeunes, des écoles, du personnel communal, réceptions du Nouvel An, du 4 février, 8 mai et du 11 novembre,
- inaugurations des réalisations communales, réunions publiques,
- grands anniversaires, noces d'or et de diamant, départs à la retraite (tableaux, arrangements floraux, corbeilles garnies, ...). Pour les départs à la retraite, le montant maximum est fixé à 300 €.

- achats de diverses médailles (famille, travail, associatives...) et de coupes.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

6° / POINT : ACCEPTATION D'UN DON ET REVERSEMENT A DES ASSOCIATIONS LOCALES :

La commune de Wuenheim s'est vu destinataire d'un don d'un montant de 9.000 € émanant de M. Hans Grünwald, Citoyen d'Honneur de Wuenheim, dont le souhait de répartition du généreux donateur est le suivant :

- 7.000 € au profit de l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL)
- 1.000 € au profit de la Fabrique de l'Eglise
- 1.000 € au profit de l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach »

Le Conseil Municipal est invité à

- accepter ce don de 9.000 €,
- autoriser M. le Maire à reverser 1.000 € à la Fabrique de l'Eglise, 1.000 € à l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » et 7.000 € à l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL) sur l'article 65748 du budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

7° / POINT : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 – ENVELOPPE 1 :

Le Gouvernement s'est engagé dès 2016 en faveur du soutien à l'investissement public local par la mobilisation d'un milliard d'euros pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre. Ce soutien est reconduit en 2017.

Ces crédits exceptionnels sont, par ailleurs, cumulables avec toutes les subventions de droit commun de l'Etat et doivent être engagés impérativement avant le 31 décembre 2017.

La commune de Wuenheim est concernée par le type d'opérations « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » et plus particulièrement par la mise en œuvre des Ad'Ap. La salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles » sont donc éligibles à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- décide le dépôt d'un dossier pour l'opération « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » pour la salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles »,
- retient et approuve les devis de :
 - Déco-Rangement de Soultz (salle des fêtes) pour un montant de 9.125,00 € HT
 - Atelier du Vieil Armand de Wuenheim (église Saint-Gilles) pour un montant de 3.470,00 € HT

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017, article 21318.

8° / POINT : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Pour faire face au versement de diverses subventions (département, ...) restant en attente et des aléas budgétaires, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie.

Deux établissements bancaires font les propositions suivantes :

- Caisse d'Epargne d'Alsace :
 - 100.000 € au taux révisable indexé Euribor 3 Mois ($-0,33 + 0,75 = 0,75\%$) soit un taux de 0,75 %
 - Frais de dossier et commissions annexes : 200 €
 - Commission de non utilisation : 0,10 % calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé
- Caisse Fédérale de Crédit Mutuel :
 - 100.000 € au taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle = $-0,32545$) + marge de 0,95 point, soit un taux de 0,95 %
 - Commission d'engagement : 0,20 %, soit 200 €
 - Commission de non utilisation : Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100.000 €,
- retient et approuve l'offre de la Caisse d'Epargne d'Alsace au taux Euribor 3 mois, soit un taux de 1,75 %.

A préciser que M. le Maire, salarié du Crédit Mutuel, a quitté la salle lors de la discussion de ce point et n'a donc pas participé au vote.

9° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS COMMUNAUX (Maire et Adjoints) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017,
-

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, articles 6531 et 6533.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

10° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Forêt de Wuenheim :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Haennig qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	0,00 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>98.564,73 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	98.564,73 €
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	0,00 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>99.831,96 €</u>
TOTAL DES DEPENSES :	99.831,96 €
- DEFICIT DE CLÔTURE :	- 1.267,23 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet. (*annexe I*)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

11° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 (Forêt de Wuenheim) :

21900 -EXPLOITATION FORET WUENHEIM

DELIBERATION DU 24 mars 2017

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal	réuni sous la présidence de	M. Roland MARTIN, Maire	2016
	Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice		2016
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement		2016
	Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :		

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	64.949,46 €	0,00 €	-1267,23 €			63.682,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Est invité à décider d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	63.682,23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		63.682,23 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

12° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (Forêt de Wuenheim) :

Le document présenté par M. le Trésorier fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- est invité à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

13° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - FORÊT DE WUENHEIM :

Le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt » (*annexe 2*). Celui-ci s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 192.832,23 €

- DEPENSES 192.832,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES 10.000 €

- DEPENSES 10.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

14° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – M 14 :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Haennig qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	84.412,09 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>484.591,40 €</u>

TOTAL DES RECETTES : 569.003,49 €

- DEPENSES EXTRAORDINAIRES : 126.850,30 €
 - DEPENSES ORDINAIRES : 461.892,68 €

TOTAL DES DEPENSES : 588.742,98 €

- DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE : - 19.739,49 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet. (*annexe 3*)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

15° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 (M14-Budget général) :

21400 -WUENHEIM

DELIBERATION DU 24 mars 2017

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MARTIN, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2016**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2016**
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-59.766,86 €		-42.438,21 €	6 500,00 €	0,00 €	-102.205,07€
				6 500,00 €		
FONCT	164.402,71 €	59.766,86 €	22.698,72 €	Recettes		127.334,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Est invité à décider d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	127.334,57 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		102.205,07 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25.129,50 €
Total affecté au c/ 1068 :		102.205,07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

16° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (M 14) :

Le document présenté par M. le Trésorier fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

est invité à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

17° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - (M 14) :

Lors de ses séances "toutes commissions" des 13/02 et 13/03/2017, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2017 – M 14.

La proposition de budget 2017 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2016 : le budget primitif 2017 intègre les résultats de l'exercice 2016 visés au compte administratif 2016 (cf. point 14 du Conseil Municipal du 24/03/2017) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 15 du Conseil Municipal du 24/03/2017. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget

supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2017 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2017, les projets principaux suivants :

- * reports de crédits 2016 (frais d'études PLU + panneaux de signalisation) : 6.500 € TTC
- * projets 2017 :
 - la révision du POS et sa transformation en PLU 5.000 € TTC (dont enquête publique)
 - l'aménagement de chemins ruraux (DETR 2015) : 20.000 € TTC
 - l'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église : 30.000 € TTC
 - la création d'un terrain multisports (terrain d'activités, rue du Vieil Armand) : 63.000 € TTC
 - les achats de terrain (emplacement réservé POS (40.000 €) et éventuellement une partie de terrain de l'APOC (95.000 €))
 - l'extension de l'éclairage public dans le haut du village : 6.200 € TTC
 - la construction d'un bâtiment « périscolaire » + frais d'études : 636.000 € TTC (portage à reprendre par le syndicat intercommunal à la carte en cours de création)
 - les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – mairie – atelier – écoles – reliure état-civil) : 20.400 € TTC
 - la sécurisation du bâtiment « écoles-presbytère » : 6.100 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2017 (*annexe 4*) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 561.446,50 €

- DEPENSES 561.446,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES 1.086.905,07 €

- DEPENSES 1.086.905,07 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

18° / POINT : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

A/ TRANSFORMATION DU SYNDICAT DE RAMASSAGE DES ELEVES DE « JUNGHOLTZ-RIMBACH-RIMBACH ZELL-WUENHEIM » EN SYNDICAT A LA CARTE :

Un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) sans structuration juridique, s'est opéré entre quatre communes (Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim) en 2012.

Le périscolaire, associatif jusqu'en juin 2016, a été confié à une association professionnelle « les Pep Alsace » depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

Afin que ces structures « RPI » et « périscolaire » bénéficient d'une structuration juridique pérenne et que les services évoluent, le Syndicat Intercommunal de ramassage des élèves de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim a été transformé en syndicat à la carte à plusieurs compétences : scolaire, périscolaire, transport scolaire, temps d'activités périscolaires (TAP).

La commune de Hartmannswiller rejoint aussi ce syndicat.

Le syndicat intercommunal de ramassage scolaire « Jungholtz-Rimbach-Rimbach Zell-Wuenheim » réunit le 28/02/2017, nous a transmis l'extrait des délibérations en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- approuve le principe du fonctionnement « à la carte » du syndicat
- approuve l'extension des compétences du syndicat en matière scolaire et périscolaire
- approuve l'extension à la commune de Hartmannswiller du périmètre du syndicat, comprenant initialement les communes de Jungholtz, Rimbach et Rimbach-Zell et élargi à Wuenheim par l'adhésion de fait de cette commune
- approuve les statuts modifiés du syndicat (*annexe 5*)
- décide d'adhérer au syndicat pour les compétences optionnelles suivantes :
 - 1/ la gestion du ramassage scolaire (collège-lycées)
 - 2/ le périscolaire (construction d'un bâtiment périscolaire et gestion du fonctionnement)
 - 3/ la promotion du Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- désigne M. Roland Martin, Mmes Christiane Hassenforder, Annick Scherrer comme délégués titulaires et Mme Catherine Emberger comme délégué suppléant.

B/ ADHESION DE LA COMMUNE DE HARTMANNSWILLER AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE JUNGHOLTZ-WUENHEIM :

Par mail du 15/03/2017, M. le Maire de Hartmannswiller sollicite l'adhésion de sa commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Jungholtz-Wuenheim, suite à la fermeture d'une classe élémentaire à la rentrée scolaire 2017/2018.

De ce fait, la classe unique d'école élémentaire regrouperait plusieurs niveaux. Cette situation ne favorise guère un enseignement de qualité.

Dans cette optique, la solution proposée est de s'associer aux écoles de Jungholtz et Wuenheim, déjà regroupées au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Hartmannswiller au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Jungholtz-Wuenheim ;
- d'accepter la fusion administrative des écoles de Hartmannswiller et du RPI cité ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

19° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

A/ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Technique (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° S2017.6 en date du 07/03/2017 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps complet à compter du 01/04/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

B/ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Administratif (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° S2017.7 en date du 07/03/2017 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Administratif (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) à temps complet à compter du 01/04/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

C/ CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN : DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Le Conseil Municipal de Wuenheim,

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du psychologue du travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, (3.600 € TTC) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016 (*annexe 6*)

est invité à :

- déclarer solliciter l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- attester avoir réalisé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et le tenir à jour ;
- reconnaître que l'engagement de la collectivité territoriale est ferme et définitif ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

D/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET L'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 24/03/2017 (point 19 – A/ Demande d'intervention pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux),

Vu l'avis du CT – compétences CHSCT placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 21 juin 2016 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil Municipal de Wuenheim a décidé de s'engager dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire de solliciter l'intervention

proposée par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

La réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux fait partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette démarche fait suite à la circulaire du 25 juillet 2014, relative à la mise en œuvre dans la Fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013, concernant la prévention des risques psychosociaux.

Le Conseil Municipal de Wuenheim s'inscrit dans cette démarche et souhaite impulser une réelle dynamique autour des questions d'amélioration des conditions de travail et de bien-être au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour la conception du plan de prévention.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, l'assistant de prévention, les partenaires sociaux (CT - compétences CHSCT), la secrétaire de mairie ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

Un référent au sein de chaque collectivité territoriale doit également être nommé pour le suivi de ce projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- la déclinaison et mettre en œuvre les plans de prévention issus du diagnostic des risques psychosociaux,
- la veille de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention ;
- de s'engager à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent ;
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire ;

d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

E/ DEMANDE D'INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN :

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du psychologue du travail (910 € TTC) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 27 juin 2016.

est invité à :

- déclarer solliciter l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention (*annexe 7*);
- reconnaître que l'engagement de la collectivité territoriale est ferme et définitif ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

20° / POINT : MOTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DES MDPA DE PROLONGATION DU STOCKAGE SOUTERRAIN DE PRODUITS DANGEREUX NON RADIOACTIFS :

Entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (déchets cyanurés, arséniés, chromiques, mercuriels ou amiantés ainsi que des résidus de galvanisation et du traitement de fumées d'incinération) ont été stockées dans l'ancienne mine de potasse Joseph Else à Wittelsheim.

L'activité de stockage y a été arrêtée définitivement après un incendie survenu en 2002.

Par arrêté du 18 octobre 2016, M. le Préfet du Haut-Rhin a prescrit une enquête publique portant sur la demande d'autorisation de la Société des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) d'y prolonger pour une durée illimitée le stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs.

A cet effet, une enquête en vue de recueillir les observations du public a été réalisée du 7 novembre au 15 décembre 2016 inclus dans les communes de CERNAY, KINGERSHEIM, LUTTERBACH, PFASTATT, REININGUE, RICHWILLER, STAFFELFELDEN, WITTELSHEIM et WITTENHEIM.

La fermeture du site Stocamine pose la question de la solution technique de gestion des déchets à retenir, au regard de ses effets potentiels sur l'homme et l'environnement, particulièrement au niveau de la qualité de la nappe phréatique.

Les experts nationaux et internationaux concluent à la quasi-unanimité que le site doit être fermé définitivement par la construction de barrages étanches tout autour du stockage avant remblayage des puits de mines et mise en œuvre de mesures de surveillance particulières (notamment de la vitesse d'envoyage des anciens travaux miniers grâce à deux sondages profonds dont l'un est déjà en place : le VAPB2).

Ainsi propose-t-on de construire 19 barrages en ceinture tout autour du stockage de déchets pour retarder de plus de mille ans la sortie de saumure polluée. Le sel emprisonnerait les déchets et les compacterait. D'après le document, les terrains s'auto-cicatrisent rapidement à cette profondeur sous l'effet de la pression naturelle et les vides se combleraient, ce qui laisserait peu de place à la saumure pour circuler et diluer les substances chimiques contenues dans le stockage.

Enfin, le déstockage jusqu'à concurrence de 2 270 tonnes de déchets mercuriels qui contiennent 24,3 tonnes de mercure (plus de 93% du mercure présent dans le stockage) est proposé comme une précaution supplémentaire de protection de la nappe phréatique décidée par l'Etat.

Les travaux de déstockage sont engagés depuis 2014. Ils se révèlent difficiles en raison de l'état des galeries du stockage qui sont très dégradées et se referment plus vite que prévu. Les conditions de travail des opérateurs nécessitent des mesures exceptionnelles pour préserver leur sécurité et pourraient limiter les possibilités de déstockage (actuellement 20% du mercure a déjà été extrait).

L'Autorité Environnementale avait été saisie de ce dossier une première fois par M. le Préfet du Haut-Rhin et avait délibéré le 9 septembre 2015 demandant un mémoire complémentaire. Le 7 septembre 2016, l'Autorité Environnementale a formulé des observations sur le mémoire complémentaire fourni et a maintenu ses recommandations dans le cadre de ce deuxième avis. Il s'agissait notamment :

- de préciser la localisation, la nature et le volume des produits dangereux pour lesquels le pétitionnaire demande une prolongation pour une durée illimitée,
- de préciser les modalités de test des différentes options concernant la barrière de confinement et d'indiquer de quelle façon Stocamine compte tirer les conséquences de ce test en cohérence avec le calendrier du projet,
- de rappeler les coûts déjà engagés depuis l'incendie et de fournir une appréciation des incertitudes sur les coûts comparés des différents scénarios. Le dossier ne comporte aucune donnée mise à jour suite à la concertation organisée en 2013,
- de consolider un nouveau résumé non technique.

Répondant à la demande du M. le Préfet du Haut-Rhin et de l'Autorité Environnementale le 11 octobre 2016 sur les points ci-avant, la Société MDPA a mis en exergue l'impossibilité du déstockage total au regard du coût énorme que cela représenterait, considérant de ce fait que

cette solution ne saurait aboutir et devrait être suivie malgré tout de la mise en place de barrages de confinement.

Ainsi, au seul motif financier, la solution du déstockage total pourtant préconisée par de nombreux experts n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi quant à sa faisabilité technique.

Suite à la réponse apportée par la Société MDPA, la DREAL a émis le 12 octobre 2016 un avis considérant que sur la forme, le dossier soumis est complet et répond aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, pour disposer d'une pluralité de points de vue notons les observations formulées par les représentants du collectif Destocamine qui rappellent que la présence de ces déchets au regard de ses effets potentiels sur l'homme et l'environnement, et particulièrement au niveau de la qualité de la nappe phréatique, est un facteur majeur de risques. Ils ont entre autres choses mis en avant le fait que l'efficacité des barrages prévus n'est pas démontrée et que le coût de la surveillance du site à très long terme n'a pas été évalué.

Aussi et considérant que la préservation de la nappe phréatique d'Alsace concerne un territoire bien plus large que les seules communes consultées et qu'il est extrêmement difficile de prévoir dans la durée le comportement des éléments polluants présents sous différentes formes dans un environnement souterrain confiné avec pression et températures élevées au contact de saumure liés à l'ennoyage annoncé du site, le conseil municipal est invité à :

- **rappeler le risque environnemental majeur de ce stockage, et demander de ce fait la réalisation d'études objectives quant à la faisabilité technique d'un déstockage complet du site avant toute décision définitive ;**
- **demander, le cas échéant, de reconsidérer la fermeture du site avec l'option de déstockage total ;**
- **charger M. le Maire de communiquer cette motion à M. le Préfet du Haut-Rhin, autorité décisionnaire, afin qu'il rejette la demande d'autorisation formulée par la Société MDPA.**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

21° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 18/01/2017 :** les points principaux de cette réunion ont été l'examen d'une déclaration préalable, l'allée centrale du cimetière et l'organisation de la journée citoyenne du 20/05/2017.

- **"Toutes Commissions" du 20/01/2017 :** l'objet principal de cette réunion a été l'aide à la décision sur les 3 sites possibles en vue de la construction d'un bâtiment périscolaire en présence d'un responsable de l'ATD (ex ADAUHR).

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 27/01/2017** : ont été discutés le fleurissement 2017 du village, la journée citoyenne, l'allée centrale du cimetière, l'arrosage automatique et les retouches sur la voirie rue Principale.

- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 08/02/2017** : cette réunion a été l'occasion de faire le point de l'année écoulée.

- **"Toutes Commissions" du 13/02/2017** : les points principaux de cette réunion consistaient en l'aide à la décision pour la construction d'un périscolaire, l'avancement du dossier « syndicat à la carte » et le budget « investissement » 2017.

- **"Toutes Commissions" du 20/02/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/02/2017.

- **"Toutes Commissions" du 13/03/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/03/2017.

22° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 08/12/2016** : ont été discutés les démissions et le remplacement d'une conseillère communautaire, les modifications du règlement intérieur du Conseil de Communauté, les finances, le calcul des charges transférées issues des modifications statutaires imposées par la loi NOTRe, la mise en place d'actions dans le cadre du projet de classement UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, la convention de mise à disposition du logement de la conciergerie du château de la Neuenbourg, la convention d'objectifs conclues avec l'Office de Tourisme Intercommunal, le programme d'actions et budget du Pays d'Art et d'Histoire 2017, la cession de terrains, la programmation de travaux d'assainissement en co-maîtrise d'ouvrage déléguée, la transformation de l'Adauhr en Agence Technique Départementale, les affaires relatives au personnel forestier, l'attribution de marchés publics formalisés, le dossier de subvention Leader pour le salon de l'Artisanat et des Métiers et les affaires relatives à la gestion de FloRIOM SPL.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 22/12/2016** : ont été abordés divers points concernant le service « Environnement », le projet de transformation du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et les statuts du PETR, le Gerplan (bilan 2016 et programme 2017) et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 02/03/2017** : ont été examinés l'installation de conseillers communautaires, les finances, la prise de compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 201, la création d'une Zone d'Activités Artisanales à Soultz, le service « environnement », la piscine, les affaires économiques, la motion concernant la demande d'autorisation des MDPA de prolongation du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs et les affaires relatives au personnel.

- **SIEP de la Lauch du 06/03/2017** : le sujet principal a été la mise en place d'un secours en alimentation « eau » à partir du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim.

- **SAGE de la Lauch aval du 08/03/2017** : le projet « SAGE » a été approuvé après quatre années de travail et sera soumis à enquête publique prochainement. Il porte sur 10 enjeux et met en œuvre 43 dispositions.

- **Syndicat des cours d'eau du 23/03/2017**

23° / POINT : DIVERS :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/02/2017 au 28/02/2017 : 14 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Ordonnance du TGI de Colmar : la commune de Wuenheim a obtenu 600 € de dommages et intérêts pour le vol et la dégradation de panneaux de signalisation avec délit de fuite, suite à dépôt de plainte de la commune.

- Très haut débit : l'arrivée du très haut débit à Wuenheim est programmée en 2021. Le solde de l'opération sera supporté financièrement par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à hauteur de 69.000 € pour notre commune.

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : la date de fin de consultation des Personnes Publiques Associées arrive à échéance fin mars 2017 : plusieurs avis favorables, dont certains avec des réserves, ont déjà été réceptionnés en mairie à ce jour.

- France Bleu Alsace : M. le Maire informe l'assemblée que Wuenheim participera à l'émission «plus beau village d'Alsace» sur France Bleu Alsace du 27 au 31/03/2017.

La séance est close à 21h45.0



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mars, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN et M. Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Florian FOURQUEMIN, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/02/2017
- 2/ Fixation des taux d'imposition
- 3/ Acquisitions diverses
- 4/ Demandes de subventions
- 5/ Fêtes et cérémonies
- 6/ Acceptation d'un don et reversement de dons à des associations locales
- 7/ Fonds de soutien à l'investissement public local 2017
- 8/ Renouvellement de la ligne de trésorerie

- 9/ Régime indemnitaire des élus locaux
- 10/ Approbation du Compte Administratif 2016 – Forêt de Wuenheim
- 11/ Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Forêt de Wuenheim
- 12/ Approbation du Compte de Gestion 2016 – Forêt de Wuenheim
- 13/ Approbation du Budget Primitif 2017 – Forêt de Wuenheim
- 14/ Approbation du Compte Administratif 2016 – M 14
- 15/ Affectation du résultat de l'exercice 2016 – M 14
- 16/ Approbation du Compte de Gestion 2016 – M 14
- 17/ Approbation du Budget Primitif 2017 – M 14
- 18/ Affaires scolaires et périscolaires
- 19/ Affaires relatives au personnel
- 20/ Motion concernant la demande d'autorisation des MDPA de prolongation du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs
- 21/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 22/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 23/ Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Liliane Gruneisen à Mme Monique Heitzler
- Mme Sylvie Plain à Mme Marie-Odile Fugler
- M. Daniel Rothenflug à M. Florian Fourquemin

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations à :

- aux membres de l'OMSL pour la journée de travail du 04/02/2017,
- aux enseignants des classes de Wuenheim pour leur participation, ce jour, à l'opération « Haut-Rhin propre ».

Il fait part enfin de la carte de remerciements émanant de M. Jean Marin à l'occasion de son anniversaire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Monique Heitzler en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont trois procurations), la nomination de Mme Monique Heitzler, Conseillère Municipale et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/02/2017 :

Le Procès-Verbal de la séance du 24/02/2017 est approuvé à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

2° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti et du foncier non-bâti sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, l'état 1259 (F.D.L.).

Les taux 2016 étaient de

- 9,95 % pour la taxe d'habitation
- 9,95 % pour la taxe du foncier bâti
- 59,00 % pour la taxe du foncier non bâti

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ces taux pour 2017, ainsi que préconisé lors de la réunion « toutes commissions » du 13/03/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

3° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal – mairie – écoles) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 6.500 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 2.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillage sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

L'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse est à envisager courant 2017 pour un budget prévisionnel de 800 €.

Mairie :

L'acquisition d'une sono portative pour les besoins de la mairie est à finaliser pour un budget prévisionnel de 1.500 €.

Ecoles :

La monobrosse est à remplacer. Prévoir 1.600 €.

L'acquisition d'un Tableau Numérique Interactif est à prévoir pour la classe élémentaire pour un montant de 6.000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2017, aux articles 2152, 21568, 2183 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- Prévention Routière : 46 €
- Ligue française contre la sclérose en plaques : 40 €
- Association « Quatre pour Un » : 2.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug), donne un avis favorable aux demandes de subventions ci-dessus.

5° / POINT : DEPENSES POUR FÊTES ET CEREMONIES :

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre villages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget. Concernant les dépenses imputées sur ce compte, la réglementation est imprécise.

Cependant, le trésorier doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement et fixant les principales caractéristiques des dépenses visées. Le mandatement sera fait suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge par la commune des frais liés aux

- réceptions diverses telles que fêtes de Noël des moins-jeunes, des écoles, du personnel communal, réceptions du Nouvel An, du 4 février, 8 mai et du 11 novembre,
- inaugurations des réalisations communales, réunions publiques,
- grands anniversaires, noces d'or et de diamant, départs à la retraite (tableaux, arrangements floraux, corbeilles garnies, ...). Pour les départs à la retraite, le montant maximum est fixé à 300 €.

- achats de diverses médailles (famille, travail, associatives...) et de coupes.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

6° / POINT : ACCEPTATION D'UN DON ET REVERSEMENT A DES ASSOCIATIONS LOCALES :

La commune de Wuenheim s'est vu destinataire d'un don d'un montant de 9.000 € émanant de M. Hans Grünwald, Citoyen d'Honneur de Wuenheim, dont le souhait de répartition du généreux donateur est le suivant :

- 7.000 € au profit de l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL)
- 1.000 € au profit de la Fabrique de l'Eglise
- 1.000 € au profit de l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach »

Le Conseil Municipal est invité à

- accepter ce don de 9.000 €,
- autoriser M. le Maire à reverser 1.000 € à la Fabrique de l'Eglise, 1.000 € à l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » et 7.000 € à l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL) sur l'article 65748 du budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

7° / POINT : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 – ENVELOPPE 1 :

Le Gouvernement s'est engagé dès 2016 en faveur du soutien à l'investissement public local par la mobilisation d'un milliard d'euros pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre. Ce soutien est reconduit en 2017.

Ces crédits exceptionnels sont, par ailleurs, cumulables avec toutes les subventions de droit commun de l'Etat et doivent être engagés impérativement avant le 31 décembre 2017.

La commune de Wuenheim est concernée par le type d'opérations « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » et plus particulièrement par la mise en œuvre des Ad'Ap. La salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles » sont donc éligibles à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- décide le dépôt d'un dossier pour l'opération « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » pour la salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles »,
- retient et approuve les devis de :
 - Déco-Rangement de Soultz (salle des fêtes) pour un montant de 9.125,00 € HT
 - Atelier du Vieil Armand de Wuenheim (église Saint-Gilles) pour un montant de 3.470,00 € HT

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017, article 21318.

8° / POINT : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Pour faire face au versement de diverses subventions (département, ...) restant en attente et des aléas budgétaires, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie.

Deux établissements bancaires font les propositions suivantes :

- Caisse d'Epargne d'Alsace :
- 100.000 € au taux révisable indexé Euribor 3 Mois ($-0,33 + 0,75 = 0,75\%$) soit un taux de 0,75 %

Frais de dossier et commissions annexes : 200 €
Commission de non utilisation : 0,10 % calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé

- Caisse Fédérale de Crédit Mutuel :
- 100.000 € au taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle = $-0,32545$) + marge de 0,95 point, soit un taux de 0,95 %
 - Commission d'engagement : 0,20 %, soit 200 €
 - Commission de non utilisation : Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100.000 €,
- retient et approuve l'offre de la Caisse d'Epargne d'Alsace au taux Euribor 3 mois, soit un taux de 1,75 %.

A préciser que M. le Maire, salarié du Crédit Mutuel, a quitté la salle lors de la discussion de ce point et n'a donc pas participé au vote.

9° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS COMMUNAUX (Maire et Adjoints) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017,
-

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, articles 6531 et 6533.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

10° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Forêt de Wuenheim :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Haennig qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	0,00 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>98.564,73 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	98.564,73 €
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	0,00 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>99.831,96 €</u>
TOTAL DES DEPENSES :	99.831,96 €
- DEFICIT DE CLÔTURE :	- 1.267,23 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet. (*annexe I*)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

11° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 (Forêt de Wuenheim) :

21900 -EXPLOITATION FORET WUENHEIM

DELIBERATION DU 24 mars 2017

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal	réuni sous la présidence de	M. Roland MARTIN, Maire	2016
	Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice		2016
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement		2016
	Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :		

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	64.949,46 €	0,00 €	-1267,23 €			63.682,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Est invité à décider d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	63.682,23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		63.682,23 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

12° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (Forêt de Wuenheim) :

Le document présenté par M. le Trésorier fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- est invité à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

13° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - FORÊT DE WUENHEIM :

Le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt » (*annexe 2*). Celui-ci s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES	192.832,23 €
- DEPENSES	192.832,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES	10.000 €
- DEPENSES	10.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

14° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – M 14 :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Haennig qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	84.412,09 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>484.591,40 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	569.003,49 €

- DEPENSES EXTRAORDINAIRES : 126.850,30 €
 - DEPENSES ORDINAIRES : 461.892,68 €

TOTAL DES DEPENSES : 588.742,98 €

- DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE : - 19.739,49 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet. (*annexe 3*)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

15° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 (M14-Budget général) :

21400 -WUENHEIM

DELIBERATION DU 24 mars 2017

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MARTIN, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2016**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2016**
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-59.766,86 €		-42.438,21 €	6 500,00 €	0,00 €	-102.205,07€
				6 500,00 €		
FONCT	164.402,71 €	59.766,86 €	22.698,72 €	Recettes		127.334,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Est invité à décider d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	127.334,57 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		102.205,07 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25.129,50 €
Total affecté au c/ 1068 :		102.205,07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

16° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (M 14) :

Le document présenté par M. le Trésorier fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

est invité à déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

17° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - (M 14) :

Lors de ses séances "toutes commissions" des 13/02 et 13/03/2017, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2017 – M 14.

La proposition de budget 2017 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2016 : le budget primitif 2017 intègre les résultats de l'exercice 2016 visés au compte administratif 2016 (cf. point 14 du Conseil Municipal du 24/03/2017) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 15 du Conseil Municipal du 24/03/2017. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget

supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2017 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2017, les projets principaux suivants :

- * reports de crédits 2016 (frais d'études PLU + panneaux de signalisation) : 6.500 € TTC
- * projets 2017 :
 - la révision du POS et sa transformation en PLU 5.000 € TTC (dont enquête publique)
 - l'aménagement de chemins ruraux (DETR 2015) : 20.000 € TTC
 - l'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église : 30.000 € TTC
 - la création d'un terrain multisports (terrain d'activités, rue du Vieil Armand) : 63.000 € TTC
 - les achats de terrain (emplacement réservé POS (40.000 €) et éventuellement une partie de terrain de l'APOC (95.000 €))
 - l'extension de l'éclairage public dans le haut du village : 6.200 € TTC
 - la construction d'un bâtiment « périscolaire » + frais d'études : 636.000 € TTC (portage à reprendre par le syndicat intercommunal à la carte en cours de création)
 - les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – mairie – atelier – écoles – reliure état-civil) : 20.400 € TTC
 - la sécurisation du bâtiment « écoles-presbytère » : 6.100 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2017 (*annexe 4*) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 561.446,50 €

- DEPENSES 561.446,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES 1.086.905,07 €

- DEPENSES 1.086.905,07 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

18° / POINT : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

A/ TRANSFORMATION DU SYNDICAT DE RAMASSAGE DES ELEVES DE « JUNGHOLTZ-RIMBACH-RIMBACH ZELL-WUENHEIM » EN SYNDICAT A LA CARTE :

Un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) sans structuration juridique, s'est opéré entre quatre communes (Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim) en 2012.

Le périscolaire, associatif jusqu'en juin 2016, a été confié à une association professionnelle « les Pep Alsace » depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

Afin que ces structures « RPI » et « périscolaire » bénéficient d'une structuration juridique pérenne et que les services évoluent, le Syndicat Intercommunal de ramassage des élèves de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim a été transformé en syndicat à la carte à plusieurs compétences : scolaire, périscolaire, transport scolaire, temps d'activités périscolaires (TAP).

La commune de Hartmannswiller rejoint aussi ce syndicat.

Le syndicat intercommunal de ramassage scolaire « Jungholtz-Rimbach-Rimbach Zell-Wuenheim » réunit le 28/02/2017, nous a transmis l'extrait des délibérations en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug) :

- approuve le principe du fonctionnement « à la carte » du syndicat
- approuve l'extension des compétences du syndicat en matière scolaire et périscolaire
- approuve l'extension à la commune de Hartmannswiller du périmètre du syndicat, comprenant initialement les communes de Jungholtz, Rimbach et Rimbach-Zell et élargi à Wuenheim par l'adhésion de fait de cette commune
- approuve les statuts modifiés du syndicat (*annexe 5*)
- décide d'adhérer au syndicat pour les compétences optionnelles suivantes :
 - 1/ la gestion du ramassage scolaire (collège-lycées)
 - 2/ le périscolaire (construction d'un bâtiment périscolaire et gestion du fonctionnement)
 - 3/ la promotion du Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- désigne M. Roland Martin, Mmes Christiane Hassenforder, Annick Scherrer comme délégués titulaires et Mme Catherine Emberger comme délégué suppléant.

B/ ADHESION DE LA COMMUNE DE HARTMANNSWILLER AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE JUNGHOLTZ-WUENHEIM :

Par mail du 15/03/2017, M. le Maire de Hartmannswiller sollicite l'adhésion de sa commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Jungholtz-Wuenheim, suite à la fermeture d'une classe élémentaire à la rentrée scolaire 2017/2018.

De ce fait, la classe unique d'école élémentaire regrouperait plusieurs niveaux. Cette situation ne favorise guère un enseignement de qualité.

Dans cette optique, la solution proposée est de s'associer aux écoles de Jungholtz et Wuenheim, déjà regroupées au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Hartmannswiller au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Jungholtz-Wuenheim ;
- d'accepter la fusion administrative des écoles de Hartmannswiller et du RPI cité ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

19° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

A/ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Technique (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° S2017.6 en date du 07/03/2017 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe) à temps complet à compter du 01/04/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

B/ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Administratif (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° S2017.7 en date du 07/03/2017 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Administratif (anciennement adjoint administratif de 2^{ème} classe) à temps complet à compter du 01/04/2017.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

C/ CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN : DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Le Conseil Municipal de Wuenheim,

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du psychologue du travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, (3.600 € TTC) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016 (*annexe 6*)

est invité à :

- déclarer solliciter l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- attester avoir réalisé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et le tenir à jour ;
- reconnaître que l'engagement de la collectivité territoriale est ferme et définitif ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

D/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET L'ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 24/03/2017 (point 19 – A/ Demande d'intervention pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux),

Vu l'avis du CT – compétences CHSCT placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 21 juin 2016 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil Municipal de Wuenheim a décidé de s'engager dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire de solliciter l'intervention

proposée par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

La réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux fait partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette démarche fait suite à la circulaire du 25 juillet 2014, relative à la mise en œuvre dans la Fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013, concernant la prévention des risques psychosociaux.

Le Conseil Municipal de Wuenheim s'inscrit dans cette démarche et souhaite impulser une réelle dynamique autour des questions d'amélioration des conditions de travail et de bien-être au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour la conception du plan de prévention.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, l'assistant de prévention, les partenaires sociaux (CT - compétences CHSCT), la secrétaire de mairie ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

Un référent au sein de chaque collectivité territoriale doit également être nommé pour le suivi de ce projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- la déclinaison et mettre en œuvre les plans de prévention issus du diagnostic des risques psychosociaux,
- la veille de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention ;
- de s'engager à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent ;
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire ;

d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

E/ DEMANDE D'INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN :

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du psychologue du travail (910 € TTC) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 27 juin 2016.

est invité à :

- déclarer solliciter l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention (*annexe 7*);
- reconnaître que l'engagement de la collectivité territoriale est ferme et définitif ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

20° / POINT : MOTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DES MDPAs DE PROLONGATION DU STOCKAGE SOUTERRAIN DE PRODUITS DANGEREUX NON RADIOACTIFS :

Entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (déchets cyanurés, arséniés, chromiques, mercuriels ou amiantés ainsi que des résidus de galvanisation et du traitement de fumées d'incinération) ont été stockées dans l'ancienne mine de potasse Joseph Else à Wittelsheim.

L'activité de stockage y a été arrêtée définitivement après un incendie survenu en 2002.

Par arrêté du 18 octobre 2016, M. le Préfet du Haut-Rhin a prescrit une enquête publique portant sur la demande d'autorisation de la Société des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) d'y prolonger pour une durée illimitée le stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs.

A cet effet, une enquête en vue de recueillir les observations du public a été réalisée du 7 novembre au 15 décembre 2016 inclus dans les communes de CERNAY, KINGERSHEIM, LUTTERBACH, PFASTATT, REININGUE, RICHWILLER, STAFFELFELDEN, WITTELSHEIM et WITTENHEIM.

La fermeture du site Stocamine pose la question de la solution technique de gestion des déchets à retenir, au regard de ses effets potentiels sur l'homme et l'environnement, particulièrement au niveau de la qualité de la nappe phréatique.

Les experts nationaux et internationaux concluent à la quasi-unanimité que le site doit être fermé définitivement par la construction de barrages étanches tout autour du stockage avant remblayage des puits de mines et mise en œuvre de mesures de surveillance particulières (notamment de la vitesse d'envoyage des anciens travaux miniers grâce à deux sondages profonds dont l'un est déjà en place : le VAPB2).

Ainsi propose-t-on de construire 19 barrages en ceinture tout autour du stockage de déchets pour retarder de plus de mille ans la sortie de saumure polluée. Le sel emprisonnerait les déchets et les compacterait. D'après le document, les terrains s'auto-cicatrisent rapidement à cette profondeur sous l'effet de la pression naturelle et les vides se combleraient, ce qui laisserait peu de place à la saumure pour circuler et diluer les substances chimiques contenues dans le stockage.

Enfin, le déstockage jusqu'à concurrence de 2 270 tonnes de déchets mercuriels qui contiennent 24,3 tonnes de mercure (plus de 93% du mercure présent dans le stockage) est proposé comme une précaution supplémentaire de protection de la nappe phréatique décidée par l'Etat.

Les travaux de déstockage sont engagés depuis 2014. Ils se révèlent difficiles en raison de l'état des galeries du stockage qui sont très dégradées et se referment plus vite que prévu. Les conditions de travail des opérateurs nécessitent des mesures exceptionnelles pour préserver leur sécurité et pourraient limiter les possibilités de déstockage (actuellement 20% du mercure a déjà été extrait).

L'Autorité Environnementale avait été saisie de ce dossier une première fois par M. le Préfet du Haut-Rhin et avait délibéré le 9 septembre 2015 demandant un mémoire complémentaire. Le 7 septembre 2016, l'Autorité Environnementale a formulé des observations sur le mémoire complémentaire fourni et a maintenu ses recommandations dans le cadre de ce deuxième avis. Il s'agissait notamment :

- de préciser la localisation, la nature et le volume des produits dangereux pour lesquels le pétitionnaire demande une prolongation pour une durée illimitée,
- de préciser les modalités de test des différentes options concernant la barrière de confinement et d'indiquer de quelle façon Stocamine compte tirer les conséquences de ce test en cohérence avec le calendrier du projet,
- de rappeler les coûts déjà engagés depuis l'incendie et de fournir une appréciation des incertitudes sur les coûts comparés des différents scénarios. Le dossier ne comporte aucune donnée mise à jour suite à la concertation organisée en 2013,
- de consolider un nouveau résumé non technique.

Répondant à la demande du M. le Préfet du Haut-Rhin et de l'Autorité Environnementale le 11 octobre 2016 sur les points ci-avant, la Société MDPA a mis en exergue l'impossibilité du déstockage total au regard du coût énorme que cela représenterait, considérant de ce fait que

cette solution ne saurait aboutir et devrait être suivie malgré tout de la mise en place de barrages de confinement.

Ainsi, au seul motif financier, la solution du déstockage total pourtant préconisée par de nombreux experts n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi quant à sa faisabilité technique.

Suite à la réponse apportée par la Société MDPA, la DREAL a émis le 12 octobre 2016 un avis considérant que sur la forme, le dossier soumis est complet et répond aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, pour disposer d'une pluralité de points de vue notons les observations formulées par les représentants du collectif Destocamine qui rappellent que la présence de ces déchets au regard de ses effets potentiels sur l'homme et l'environnement, et particulièrement au niveau de la qualité de la nappe phréatique, est un facteur majeur de risques. Ils ont entre autres choses mis en avant le fait que l'efficacité des barrages prévus n'est pas démontrée et que le coût de la surveillance du site à très long terme n'a pas été évalué.

Aussi et considérant que la préservation de la nappe phréatique d'Alsace concerne un territoire bien plus large que les seules communes consultées et qu'il est extrêmement difficile de prévoir dans la durée le comportement des éléments polluants présents sous différentes formes dans un environnement souterrain confiné avec pression et températures élevées au contact de saumure liés à l'ennoyage annoncé du site, le conseil municipal est invité à :

- **rappeler le risque environnemental majeur de ce stockage, et demander de ce fait la réalisation d'études objectives quant à la faisabilité technique d'un déstockage complet du site avant toute décision définitive ;**
- **demander, le cas échéant, de reconsidérer la fermeture du site avec l'option de déstockage total ;**
- **charger M. le Maire de communiquer cette motion à M. le Préfet du Haut-Rhin, autorité décisionnaire, afin qu'il rejette la demande d'autorisation formulée par la Société MDPA.**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont trois procurations (Mmes Gruneisen, Plain et M. Rothenflug).

21° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 18/01/2017 :** les points principaux de cette réunion ont été l'examen d'une déclaration préalable, l'allée centrale du cimetière et l'organisation de la journée citoyenne du 20/05/2017.

- **"Toutes Commissions" du 20/01/2017 :** l'objet principal de cette réunion a été l'aide à la décision sur les 3 sites possibles en vue de la construction d'un bâtiment périscolaire en présence d'un responsable de l'ATD (ex ADAUHR).

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 27/01/2017** : ont été discutés le fleurissement 2017 du village, la journée citoyenne, l'allée centrale du cimetière, l'arrosage automatique et les retouches sur la voirie rue Principale.

- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 08/02/2017** : cette réunion a été l'occasion de faire le point de l'année écoulée.

- **"Toutes Commissions" du 13/02/2017** : les points principaux de cette réunion consistaient en l'aide à la décision pour la construction d'un périscolaire, l'avancement du dossier « syndicat à la carte » et le budget « investissement » 2017.

- **"Toutes Commissions" du 20/02/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/02/2017.

- **"Toutes Commissions" du 13/03/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/03/2017.

22° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 08/12/2016** : ont été discutés les démissions et le remplacement d'une conseillère communautaire, les modifications du règlement intérieur du Conseil de Communauté, les finances, le calcul des charges transférées issues des modifications statutaires imposées par la loi NOTRe, la mise en place d'actions dans le cadre du projet de classement UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, la convention de mise à disposition du logement de la conciergerie du château de la Neuenbourg, la convention d'objectifs conclues avec l'Office de Tourisme Intercommunal, le programme d'actions et budget du Pays d'Art et d'Histoire 2017, la cession de terrains, la programmation de travaux d'assainissement en co-maîtrise d'ouvrage déléguée, la transformation de l'Adauhr en Agence Technique Départementale, les affaires relatives au personnel forestier, l'attribution de marchés publics formalisés, le dossier de subvention Leader pour le salon de l'Artisanat et des Métiers et les affaires relatives à la gestion de FloRIOM SPL.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 22/12/2016** : ont été abordés divers points concernant le service « Environnement », le projet de transformation du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et les statuts du PETR, le Gerplan (bilan 2016 et programme 2017) et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 02/03/2017** : ont été examinés l'installation de conseillers communautaires, les finances, la prise de compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 201, la création d'une Zone d'Activités Artisanales à Soultz, le service « environnement », la piscine, les affaires économiques, la motion concernant la demande d'autorisation des MDPA de prolongation du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs et les affaires relatives au personnel.

- **SIEP de la Lauch du 06/03/2017** : le sujet principal a été la mise en place d'un secours en alimentation « eau » à partir du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim.

- **SAGE de la Lauch aval du 08/03/2017** : le projet « SAGE » a été approuvé après quatre années de travail et sera soumis à enquête publique prochainement. Il porte sur 10 enjeux et met en œuvre 43 dispositions.

- **Syndicat des cours d'eau du 23/03/2017**

23° / POINT : DIVERS :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/02/2017 au 28/02/2017 : 14 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Ordonnance du TGI de Colmar : la commune de Wuenheim a obtenu 600 € de dommages et intérêts pour le vol et la dégradation de panneaux de signalisation avec délit de fuite, suite à dépôt de plainte de la commune.

- Très haut débit : l'arrivée du très haut débit à Wuenheim est programmée en 2021. Le solde de l'opération sera supporté financièrement par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à hauteur de 69.000 € pour notre commune.

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : la date de fin de consultation des Personnes Publiques Associées arrive à échéance fin mars 2017 : plusieurs avis favorables, dont certains avec des réserves, ont déjà été réceptionnés en mairie à ce jour.

- France Bleu Alsace : M. le Maire informe l'assemblée que Wuenheim participera à l'émission «plus beau village d'Alsace» sur France Bleu Alsace du 27 au 31/03/2017.

La séance est close à 21h45.0